



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 11 février 2019

Ouverture de la réunion. Le 11 février 2019 à 14 h 00.

Présents. Nicolas LANGLOIS, Laurent HEUTTE, Nicolas FORCADEL, Bernard LECLERC, Éric RICARD, Christophe ROSENBERGER, Christophe DOLABDJIAN, Mathieu POULIQUEN, Arnaud DUCROT, Brigitte DIARRA, Arielle PERRETTE, Olivier LEY, Mathieu VALOIS, Étienne MENARD, Bruno ZANUTTINI, Alexandre BERRED, Marie LEGAY-MELEUX.

Excusés. Anne LOUIS, Pierre CALKA, Agnès DESOLNEUX, Mathilde VERNET, Stephan BRUNESSAUX, Gilbert LEVITT, Stéphane CANU, Éric DARGENT, Christian GOUT, Laurence PUCHBERTY, Sandra TAMION, Esther CAMUS, Christine LE BODO, Leila LAHCEN.

Points à l'ordre du jour

- Nouveaux membres du conseil
- Approbation du compte-rendu du conseil du 25 septembre 2018
- Avis sur l'encadrement pour les demandes de RIN doctorants
- Allocations établissement
- Budget
- Formations de l'école doctorale
- Points d'information et questions diverses

Nouveaux membres du conseils

Arnaud Ducrot, nouveau PR au LMAH, remplace désormais Aziz Alaoui comme représentant du LMAH au conseil de l'ED MIIS. Christophe Rosenberger, nouveau directeur du GREYC, remplace Frédéric Jurie.

Approbation du compte-rendu du conseil du 25 septembre 2018

Le conseil approuve le compte-rendu du conseil du 25 septembre 2018.



Avis sur l'encadrement pour les demandes de RIN doctorants

21 dossiers RIN 100 % ont été déposés à l'ED MIIS, dont 20 pour le pôle « Sciences du Numérique » (SN) et 1 pour le pôle « Continuum Terre Mer » (CTM). 8 dossiers RIN 50 % ont été déposés, tous pour le pôle SN.

L'ED doit se prononcer sur la qualité de l'encadrement et l'adéquation sujet-encadrement, en donnant un avis (A, B ou C) sur chaque dossier (l'expertise scientifique du sujet est quant à elle coordonnée par le pôle). Certains dossiers ont également des candidats déjà connus.

Le bureau a étudié les dossiers en amont. Bruno Zanuttini (BZ) résume cette étude, en mettant en avant les points particuliers qui ont été notés sur certains dossiers, négatifs ou positifs (abandons de thèses récents avec le directeur concerné, nombre important d'encadrements en cours, candidats déjà déclarés, directeur nouvellement HDR...).

La proposition du bureau est de donner un avis favorable à tous les dossiers. Il a constaté en effet que les laboratoires ont fait un important travail en amont, et que les propositions de thèses sont toutes cohérentes en termes d'encadrement. Certains cas limites (taux d'encadrement élevés) ont été discutés avant le conseil avec les directeurs concernés, et toutes les incertitudes levées. Un seul dossier fait exception (TomoElec), et ce pour des raisons techniques, car il n'a pas d'encadrant HDR membre de MIIS (ni de la ComUE), et que par ailleurs il est éligible au dispositif CIFRE (donc non éligible aux RIN doctorants) ; après discussion avec le laboratoire, cette demande sera retirée.

Le conseil vote à l'unanimité un avis favorable (A) pour tous les dossiers déposés, à l'exception du dossier TomoElec (avis C), pour les raisons techniques évoquées ci-dessus.

N.B. : Suite à une erreur lors du dépôt, un 21^e dossier de RIN 100 % a été redirigé vers l'ED MIIS depuis le conseil. Ce dossier ne présentant aucune difficulté (jeune HDR, sans encadrement en cours), le bureau a également émis un avis favorable.

Allocations établissement

En vertu de la procédure adoptée par l'ED (conseil du 25 septembre 2018) et par le pôle SN, les laboratoires du pôle SN ont signalé en décembre, au pôle SN, les sujets de thèses qu'ils souhaitaient présenter dans l'année, que ce soit pour les RIN doctorants ou pour les allocations établissement.

La procédure adoptée n'étant pas claire sur ce point, les laboratoires envisageaient de déposer tous ces dossiers (35 en tout) pour les RIN 100 %. Ceci aurait généré un travail important d'expertise de la part du pôle, alors qu'il y a moins d'allocations à 100 % financées par la région sur l'ensemble des pôles qu'en 2018, et que le pôle n'en a obtenu « que » 8 en 2018.

Avant ces dépôts, Bruno Zanuttini a rappelé aux directeurs de laboratoires l'esprit de la procédure, qui était de demander aux laboratoires de déposer assez de demandes RIN 100 % pour que le classement du pôle puisse prendre en compte le poids des laboratoires, afin d'éviter qu'un laboratoire se retrouve trop « en retard » pour l'attribution des allocations des établissements.

Au final, les demandes déposées ont été au nombre de 5 pour le GREYC, 1 pour l'IRSEEM, 0 pour le LAC, 2 pour le LINEACT, 5 pour le LITIS (1 à l'INSAR et 4 à l'URN), 1 pour le LMAH, 1 pour le LMI, 2 pour le LMNO et



4 pour le LMRS (21 en tout). Si l'on regarde les établissements, 2 ont été déposées pour l'INSAR, 7 pour l'UCN, 1 pour l'ULHN et 11 pour l'URN.

Pour les prochaines années, BZ propose que chaque laboratoire vise à déposer un nombre de demandes RIN 100 % égal au nombre auquel il pourrait prétendre en vertu de son poids (arrondi au supérieur) + 1 (certains dossiers pouvant être mal évalués par les experts). Ceci n'empêchera pas la déclaration de nouveaux sujets pour la campagne des allocations établissement.

BZ a envoyé une feuille de calcul permettant à chaque laboratoire d'estimer son poids (en nombre d'HDR) dans l'ED. Les données connues (nombre d'allocations établissement, etc.) seront communiquées aux laboratoires au fur et à mesure par le bureau.

Enfin, BZ rappelle les échéances à venir :

- publication des sujets sur le site de l'ED en mars-avril,
- auditions des candidats (sur des allocations région ou établissement) avant fin mai par chaque laboratoire, en présence d'un membre du bureau de l'ED,
- classement des candidats par chaque laboratoire et communication à l'ED avant fin mai,
- rencontre de l'ED avec les directeurs de thèse et de laboratoires pour les candidats qui poseraient problème (en particulier sur les sujets de la région, le cas échéant) au fur et à mesure,
- conseil de l'ED en juin, avec attribution des allocations établissement.

Les laboratoires sont invités à programmer leur journée d'audition suffisamment tôt afin qu'un membre du bureau de l'ED puisse se rendre disponible.

Budget

BZ informe le conseil que le budget accordé à l'ED par la ComUE pour 2019 est de 24 856 € (pour 23 932 € en 2018).

Le bureau propose de planifier les grandes masses de dépense comme en 2018, soit

- 4 000 € de subventions : 1 000 pour OPTIC, 1 000 pour ADDED, 1 000 pour les journées des doctorants et 1 000 pour le colloque « Aléa jeunes chercheur.se.s » (voir ci-dessous),
- de l'ordre de 1 500 € de fournitures diverses, remboursements de frais pour les conseils, etc.,
- de l'ordre de 8 300 € pour l'aide au financement de missions et de formations pour les doctorants,
- de l'ordre de 6 000 € pour l'aide à la mobilité (aide au financement de séjours longs à l'étranger).

Ceci étant décompté, il reste environ 5 000 €. Les directeurs de thèses et doctorants sont vivement encouragés à demander le soutien de l'ED pour le financement de missions et de mobilités.

Cette proposition de budget est votée à l'unanimité.

Pour information, les journées des doctorants seront organisées en 2019 sur le campus du Madrillet par l'association ADDED. Elles auront lieu les 12 et 13 juin, la journée du 13 étant organisée en commun avec



l'association Normandie AeroSpace (NAE). Les journées « Aléa jeunes chercheur.se.s » seront organisées près de Falaise du 19 au 24 mai, par Julien Courtiel (GREYC). Il s'agit d'une semaine à destination des doctorants, post-doctorants et jeunes maîtres de conférences et chercheurs, composée de cours et d'exposés des participants sur le thème de l'analyse des structures aléatoires discrètes.

Formations de l'école doctorale

BZ rappelle que tout doctorant de l'ED est tenu de suivre 60 h de formation tout au long de sa thèse, dont au moins un module transversal proposé par la ComUE, et au moins un module disciplinaire. D'autres activités sont comptées à ce titre, dont les formations à l'enseignement, la participation à des écoles d'été, etc. Cette obligation ne vaut pas pour les thèses CIFRE, pour lesquelles on considère que l'activité en entreprise est une préparation à l'insertion professionnelle claire ; les doctorants CIFRE sont toutefois encouragés à suivre des formations. Quant aux doctorants en cotutelle, leur situation est gérée au cas par cas, les obligations n'étant pas toutes les mêmes dans les universités partenaires.

Le bureau a constaté que lorsque des formations spécifiques étaient proposées par l'ED, la plupart du temps peu de doctorants se montraient intéressés. À titre d'exemple, une formation en histoire des mathématiques, a dû être annulée.

Une discussion suit sur les raisons de ce manque d'intérêt et les mesures éventuelles à prendre. Il ressort de cette discussion que les disciplines du périmètre de l'ED comportent de nombreuses écoles d'été, qui remplacent avantageusement d'éventuelles formations spécifiques. Par ailleurs, les doctorants élus font remarquer que les formations transversales font l'objet de nombreux courriers électroniques (annonce, inscription, relance, etc.) qui noient l'information, et d'autre part qu'il n'y a pas assez de place ni d'heures pour les formations à l'enseignement.

Il ressort enfin de la discussion que le conseil ne souhaite pas modifier la pratique actuelle, consistant à prendre en compte une grande diversité d'activités non directement liées au travail de recherche sur la thèse dans les heures de formation, ni le volume de 60 h, car on remarque qu'on sollicite de plus en plus les doctorants en dehors de leur travail direct de thèse (diffusion de la culture scientifique, enseignement, fonctions électives, comités de suivi, etc.), parfois au détriment de leur travail.

BZ explique que par manque de temps, il est difficile pour le bureau de suivre exactement au fur et à mesure les heures effectuées par chaque doctorant, mais un point individuel pourra être fait d'ici la fin de l'année scolaire (les doctorants en fin de deuxième année seront alors sous le régime de l'arrêté de 2016), afin de demander individuellement aux doctorants de compléter leur formation lors de leur dernière année, le cas échéant.

Points d'information et questions diverses

BZ informe le conseil des questions de personnel dans les maisons du doctorat.

Sur le campus du Madrillet, à court terme une solution devrait être trouvée, avec l'aide financière de l'INSA : la maison du doctorat du Madrillet déménagera dans un lieu passant des locaux de l'INSA, Leila



Lahcen restera présentes 2 jours sur 5, mais une personne sera adjointe sur un mi-temps entièrement au Madrillet. Rachel Maeght (INSA) sera également présente dans les lieux.

Sur le campus 2 à Caen, l'école doctorale Nbise n'avait plus de gestionnaire depuis le 31 janvier. Une personne devrait être affectée à mi-temps, de façon définitive, à cette gestion, d'ici fin février.

N.B. : Nadège Handorin a pris ses fonctions le lundi 25 février comme prévu.

BZ informe également le conseil que des échanges sont en cours avec le rectorat afin d'obtenir confirmation que les stagiaires agrégés pourront bien voir l'enseignement effectué pendant leur thèse permettre de valider leur stage, qu'ils soient sous un régime de vacation ou de mission d'enseignement, et en contrat avec l'université ou la région. Il rappelle qu'en effet, depuis la rentrée 2018, les doctorants de l'UCN ne peuvent plus assurer des enseignements que sous un régime de vacances (ce qui pose par ailleurs des problèmes de périodicité des salaires, de non-équivalence TD/TP, etc.). L'URN et l'ULHN ont quant à elles conservé les missions d'enseignement.

BZ informe par ailleurs qu'à partir de la rentrée 2019, le collège des écoles doctorales a décidé de remettre la date de démarrage du contrat doctoral au 1^{er} octobre, ce qui facilitera la gestion des contrats par les DRH. Il invite les futurs directeurs de thèses à bien préciser, en particulier aux doctorants étrangers, que cela signifie qu'ils n'obtiendront leur premier salaire que fin octobre.

N.B. : Dans des cas particuliers (doctorants normaliens notamment), il sera toujours possible de faire démarrer le contrat doctoral au 1^{er} septembre, à condition de réaliser l'inscription suffisamment tôt pour que le contrat doctoral (dont l'établissement doit être postérieur à l'inscription) puisse être établi à temps. (Réponse apportée par le collège des écoles doctorales du 26 février 2019.)

BZ rappelle la liste des thèses de 4^e ou 5^e année pour lesquelles le directeur s'était engagé à une soutenance au printemps 2019 mais qui n'ont pas encore proposé un jury au bureau. Des relances individuelles ont été envoyées, mais les directeurs de laboratoire sont invités à les relancer également.

Enfin, BZ informe le conseil sur des points qui reviendront certainement à l'ordre du jour des prochains conseils : frais d'inscription pour les étudiants étrangers, doctorat par VAE, EUR MinMacs, et rappelle que les doctorants en 1^{re} année doivent constituer leur comité de suivi en mars au plus tard (moins de la moitié sont déjà constitués), et que tous les doctorants en 1^{re} et 2^e année doivent tenir une réunion de ce comité avant l'été. Les comités de fin de 2^e année doivent en particulier explicitement donner un avis sur l'inscription en 3^e année (cf. le vade-mecum de l'ED sur le site internet).

N.B. : Frédérique Vidal a annoncé le 24 février 2019 que les doctorants ne seraient pas concernés par la hausse des droits d'inscription.

Fin de la réunion. 16 h 00.

Fait à Caen le 1 mars 2019.